Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902373-20260330-0000332026-DE

COMMUNE DE LA ROCHE-MAURICE

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 MARS 2026

L'an Deux Mille vingt-six, le trente mars à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal de la commune de La Roche-Maurice se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Lénaïc Blandin, Maire, convoqués le vingt-quatre mars deux mille vingt-six conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres convoqués : Lénaïc BLANDIN, Elodie ROUE, Emmanuelle APPERE, François ABJEAN, Benoît CHELVEDER, Pauline DOGUE, Vincent LE VIOL, Josiane LE BIHAN, Rodolphe GAGNEPAIN, Stéphane GUEVEL, Gil COULON, Dominique LE BIHAN ; Patricia GRUET, Patrice GUEZOU, Emmanuel CABIC, Thuriane RANNOU, Tangi LEON, Anne-Marie CABON, Elodie BLOUCH.

Absents excusés ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Rodolphe GAGNEPAIN

Membres du Conseil : 19
Présents : 19
Ont pris part à la délibération :
Pour : Contre : 0
Abstention : 0
Date de Convocation : 24 mars 2026

DEL 33-2026 : Création d'un emploi d'agent d'accueil chargé de l'urbanisme

Vu l'article L313-1 du Code général de la fonction publique ;

Il est proposé de créer un emploi d'agent chargé de l'accueil du public, de l'urbanisme et des relations avec les associations sur les grades de rédacteur ou rédacteur principal 2ème et 1ère classe. Dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi, ce dernier sera positionné sur un indice brut 567, indice majoré 485.

Après en avoir délibéré, le Conseil APPROUVE, à l'unanimité, la création d'un emploi d'agent d'accueil sur le grade de rédacteur ou rédacteur principal 2ème ou 1ère classe.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Lénaïc BLANDIN

MAIRIE DE LA ROCHE-MAURICE 29800 (Finistère)